

## Campagne PAC 2019

Les montants définitifs des aides PAC pour la campagne 2019 sont maintenant connus. Ils se répartissent de la façon suivante :

Paiement moyen national	260,73 €/ha
DPB moyen	114,29 €/ha
Paiement redistributif moyen	49 €/ha (limité à 52 ha)
Paiement en faveur des JA	90 €/ha (limité à 34 ha)
Coefficient de paiement vert avec les DPB	70,30 %

### Aides couplées - Secteur végétal

Aide Blé Dur	55 €/ha <sup>1</sup>
Aide légumineuses fourragères	282 €/ha <sup>2</sup>
Aide soja	33,70 €/ha <sup>1</sup>
Aide protéagineux	187 €/ha <sup>1</sup>
Aide semences légumineuses fourragères ou graminées	100 €/ha <sup>2</sup> (légumineuses) 50 €/ha <sup>2</sup> (graminées)

<sup>1</sup> Montants 2019 donnés à titre indicatif. Les montants prévisionnels 2020 ne sont pas encore connus. Les enveloppes nationales étant fixes, les montants unitaires pourront évoluer en fonction du nombre de dossiers déposés.

<sup>2</sup> Montants prévisionnels 2019

### Aides couplées - Secteur animal

Bovins allaitants (ABA)	167.25 € (50 premières VA) <sup>1</sup> 121.250 € (51 à 99 VA) <sup>1</sup> 62 € (100 à 139 VA) <sup>1</sup>
Bovins laitiers (ABL)	81.75 € (30 premières VL) zone montagne, piémont <sup>1</sup> 40.20 € (40 premières VL) zone défavorisée <sup>1</sup>
VSLM labellisables	49 € / tête <sup>2</sup>
VSLM labellisés ou bio en OP	69 € / tête <sup>2</sup>
Aide aux ovins (AO)	24.05 € (500 premières B) <sup>1</sup> 22.05 € (suivantes) <sup>1</sup> 6 € (cpl producteur - 3 ans)
Aide aux caprins (AC)	15,95 € (400 premières C) <sup>1</sup>

Votre contact : Céline GAUTHIER :05.61.10.42.87 - [celine.gauthier@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:celine.gauthier@haute-garonne.chambagri.fr)

Siège social de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :

32 rue de Lisieux

CS90105

31026 Toulouse Cedex 3

Tél 05 61 10 42 5